**DOSSIER DE PRE-INSCRIPTION ANAE**



Pour vous inscrire à un futur séjour de vacances adaptées organisé avec notre association, merci de répondre à ce questionnaire.

**Toutes les questions sont obligatoires**

Une fois le questionnaire rempli, enregistrez ce fichier Word et envoyez-le-nous, en un seul document, **de préférence par mail** à [veronique.duguet@anae.asso.fr](mailto:veronique.winiewski@anae.asso.fr).

Ou par courrier à l’adresse suivante :

ANAE 2 rue du Professeur Zimmermann 69007 Lyon

En fonction de vos besoins spécifiques et de la disponibilité, nous vous orienterons vers le séjour adapté qui correspond au mieux à vos attentes. Nous vous ferons ensuite parvenir : un devis, un contrat, une demande d’acompte et le dossier médical. **Votre inscription sera définitive dès réception de l’ensemble de ces documents.**

**1. Identité du vacancier**

NOM et Prénom :

Age : Sexe : Date de naissance :

Adresse habituelle :

Code postal : Ville :

Téléphone portable : Téléphone fixe :

Email :

**2. Personne à contacter durant le séjour**

Nom et prénom :

Qualité :

Portable :       Téléphone fixe :

Email :

Nom et Prénom du tuteur : Téléphone du tuteur :

Contact facturation :

**3. Choix des séjours**

Etes-vous déjà venu dans un centre de vacances ANAÉ ? OUI/NON

Avez-vous déjà participé à un séjour adapté avec l'ANAÉ ? Lequel ? OUI/NON

**Votre séjour**

Indiquez ci-dessous le séjour auquel vous souhaitez participer en priorité (choix 1), ainsi qu’un deuxième choix au cas où votre premier choix ne serait pas disponible (choix 2).

Merci d’écrire le nom du centre de vacances ainsi que les dates.

Vérifiez bien qu’il reste de la place en consultant [notre site internet](https://www.anae.asso.fr/types-de-sejours/sejours-de-vacances-adaptees/) , « www.anae.asso.fr »

**Choix 1 :**

**Choix 2 :**

**4. Transport sur le lieu du séjour**

Nous proposons l'organisation du transport des vacanciers jusqu'à nos centres, **uniquement** depuis les gares SNCF de :

* LYON PART-DIEU ou PARIS Gare de LYON ou MARSEILLE

**ATTENTION :** pour les voyages en train les **dimensions** maximales du **fauteuil** accepté dans un train de voyageur sont de 70 cm de large sur 120 cm de profondeur. Un bagage de 15 kg maximum, obligatoirement étiqueté au nom du vacancier est autorisé. Nous ne pouvons pas assurer de convoyage si ces critères ne sont pas respectés. Pour vous aider à respecter la réglementation imposée par la SNCF, vous pouvez envoyer un colis (par ex. protections) sur le lieu du séjour.

Avez-vous besoin que l'ANAÉ organise votre transport A/R ? OUI/NON Si oui :

Depuis quelle gare SNCF ?

Quelles sont la largeur et la longueur de votre fauteuil roulant manuel ou électrique ?

Quel est le poids total fauteuil + personne ?

Pouvez-vous faire un transfert pour vous installer sur un siège Oui Non

**5. Assurance annulation**

Nous proposons une assurance annulation par l’intermédiaire de notre partenaire ASSURINCO

Son coût est fixe ;

- 76€ pour un montant du séjour de – de 2000€

- 103 € pour un montant du séjour de 2001 € à 4000€)

- 194€ pour un montant de séjour de + de 4000€

**Souhaitez-vous souscrire à cette assurance annulation : OUI NON**

**(Entourer votre choix)**

**6. Besoins spécifiques liés au handicap**

**Handicap majeur du vacancier :**

Moteur  Mental

**Si déficience(s) associée(s), merci de préciser :**

Motrice  Mentale

Sensorielle  Troubles psychiques / du comportement

Autre :      

**Vie quotidienne**

**La toilette**  Seul(e)  A stimuler  Aide partielle  Dépendant(e) d’un tiers

Préciser si besoin :      

**Les toilettes**  Seul(e)  A stimuler  Aide partielle  Dépendant(e) d’un tiers

Préciser si besoin :      

**Les repas**  Seul(e)  A stimuler  Aide partielle  Dépendant(e) d’un tiers

Préciser si besoin :      

**L’habillage**  Seul(e)  A stimuler  Aide partielle  Dépendant(e) d’un tiers

Préciser si besoin :      

**Déplacements**

**Sans appareillage**  Seul(e) facilement

Seul(e) avec équilibre hésitant

Besoin de l’aide ponctuelle d’une tierce personne : escaliers, obstacles

Besoin d’une aide permanente

**Se déplace avec appareillage**  Béquilles ou cannes

Rollator ou appareil similaire

Fauteuil roulant manuel manœuvré seul

Fauteuil roulant manuel poussé par un tiers

Fauteuil roulant électrique

Autre. A préciser :

**Posture**

Changement de posture seul(e)

Changement de posture avec appui ou aide d’une tierce personne

Appareillage de maintien (coque, corset, attèle…). Préciser :      

Lit médicalisé Oui Non

Matelas à air Oui Non

Lève-personne Oui Non

Verticalisateur Oui Non

**ATTENTION : La location de ce matériel nécessite de fournir une ordonnance pour la durée du séjour, à nous faire parvenir 1 mois avant le séjour**

**Obligation d’emmener sa sangle/filet personnel marqué à votre nom**

**Alimentation**

Régime alimentaire. Préciser :      

Allergies. Préciser :      

Nourriture mixée  Utilisation de gélifiant pour les boissons

Risque de fausse route  Avec les liquides  Avec les solides

Utilisation de matériel adapté. Préciser :      

Consommation de café :  Oui  Non

Consommation d’alcool :  Oui  Non

**Propreté**

**Énurésie**  Oui  Non  Parfois *Si oui :*   Diurne  Nocturne

**Encoprésie**  Oui  Non  Parfois *Si oui :*   Diurne  Nocturne

**Port de protections**   Oui  Non *Si oui :*   Diurne  Nocturne

**Communication**

Langage verbal sans difficultés d’élocution

Langage verbal avec difficultés d’élocution. Préciser :      

Langage non verbal. Préciser :      

Difficultés de compréhension. Préciser les limites rencontrées :

**Sommeil (Attention pas de chambres individuelles et pas de veille de nuit)**

Horaire habituel de coucher :      

Horaire habituel de réveil :      

**Qualité du sommeil :**  Normal  Agité (se réveille régulièrement la nuit)  Profond (difficultés de réveil)

Léger (se réveille s’il y a du bruit)

**Résistance globale à la fatigue :**

Très faible  Faible  Bonne  Très bonne

Repos en journée, préciser :      

**Santé**

**Traitement médical** : **Pilulier préparé en amont avec ordonnance à jour. Tout traitement hors pilulier (gouttes), peut être refusé et nécessite l’intervention d’une IDE libérale (Directive ARS)**

Prise gérée :  Seul(e)  Par les encadrants

**Épilepsie** :  Stabilisée  Non stabilisée

Type de crise :      

Fréquence :

Date de la dernière crise :      

**Soins infirmiers à prévoir pendant le séjour : Attention 1 seul passage d’un(e) IDE libéral(e) par jour à Pralognan, Hyères et Piriac. Pas de passage à Saint Sorlin**

Type de soin :      

Fréquence :      

**Problème de vue.** Si appareillage, préciser :      

**Problème d’audition.** Si appareillage, préciser :      

**Consommation de tabac.** Consommation gérée :  Seul(e)  Par les encadrants

Préciser :      

**Sociabilité**

Première participation à un séjour de vacances adaptées

**Caractère**  Bon  Parfois irritable  Souvent irritable

Relations harmonieuses au sein d’un groupe

Supporte le groupe sans rechercher la compagnie

Relation privilégiée uniquement

Tendance au repli sur soi, à l’isolement

Éprouve un besoin constant de relation avec les encadrants

Recherche l’attention par des actes particuliers. Préciser :      

Troubles du comportement. Préciser :      

**Sujet à l’agressivité** :  Physique  Verbale

Envers lui-même  Envers les autres

Rapidement canalisable par un tiers

Difficilement canalisable par un tiers

Mesures conseillées :      

**Face à une situation nouvelle**

S’adapte facilement

A besoin de préparation verbale

S’adapte difficilement même si accompagné(e) et préparé(e)

**Activités**

**Concentration sur une activité**

Moins de 30 minutes  De 30 minutes à 1 heure  Plus d’1 heure

**Participation aux activités**

Bonne avec des prises d’initiatives  Bonne mais sans prise d’initiatives

Possible avec stimulation  Difficile

Aucune mais plaisir à regarder les autres

**Principaux centres d'intérêts**

Activités manuelles ou ludiques. Préciser :      

Activités sportives ou corporelles. Préciser :      

Sorties. Préciser :      

Autre. Préciser :      

**Activités susceptibles d’entraîner des réactions phobiques :**

Oui, préciser :      

Non

**7. Autorisation et signature du responsable légal**

**Je, soussigné(e),**

Nom :      

Prénom :      

Qualité :      

Adresse (durant le séjour)      

Téléphone 1 :      

Téléphone 2 :      

Email :      

Responsable légal de :

Nom :      

Prénom :      

1. Certifie exacts les renseignements portés au présent dossier d’inscription ;
2. Autorise le responsable de séjour à prendre toutes mesures (traitement médical, hospitalisation, intervention chirurgicale) rendues nécessaires par l’état de santé du vacancier :

Oui  Non

Date :       Signature \* :

**Autorisation de droit à l’image**

**Le(s) signataire(s) de ce document est (sont) informé(s) :**

* Que l’ANAÉ, dans le cadre des activités pratiquées au sein et en dehors de ses établissements, est susceptible d’effectuer

Des prises de vues photographiques et vidéos des animateurs et/ou des vacanciers ;

* Que ces prises de vues photographiques et vidéos seront utilisées dans les cadres suivants :
  + Diffusion dans le site internet de l’ANAÉ www.anae.asso.fr ;
  + Diffusion promotionnelle des activités de l’ANAÉ via supports papier, supports Internet, presse, projection publique et privée, exposition publique et privée ;
* Que l’ANAÉ s’interdit expressément de procéder à une exploitation des prises de vues photographiques et vidéos susceptibles de porter atteinte à l’image, à la réputation et à l’intégrité de l’animateur ou du vacancier ;
* Que les autorisations ci-dessous sont consenties à titre gratuit et sans aucune délimitation de temps.

**LA PERSONNE MAJEURE CONCERNÉE**

Je soussigné(e)

NOM : ...........................................................................................................................................................................................

Prénom : .......................................................................................................................................................................................

Adresse : .......................................................................................................................................................................................

Autorise l’ANAÉ à me photographier et à me filmer dans le cadre des séjours et des activités ANAÉ, à publier, présenter, exposer et diffuser, dans les supports ci-dessus, ces prises de vues me représentant.

Date Signature du vacancier majeur*\** :

**LE RESPONSABLE LEGAL D’UN(E) MAJEUR(E) OU D’UN(E) MINEUR(E) PROTEGÉ(É)**

Je soussigné(e)

NOM............................................................................................ Prénom.......................................................................................

Adresse .................................................................................................................................................................................................

Responsable légal (e) de la personne protégée dénommée ci-dessous : NOM............................................................................................ Prénom.......................................................................................

Adresse ……………………………………………………………………………………………………………………………………………………….

Autorise l’ANAÉ à photographier et filmer la personne protégée ci-dessus dans le cadre des séjours et des activités ANAÉ, à publier, présenter, exposer et diffuser, dans les supports ci-dessus, ces prises de vues le représentant.

Date Signature du représentant légal*\** :

*(Signature(s) précédée(s) de la mention*

*« Lu et approuvé, bon pour accord »)*

Conditions Générales de Vente

Séjours ANAÉ

1. Acceptation

L’inscription et la participation à un séjour ANAÉ implique la connaissance et l’acceptation pleine et entière par le vacancier, son représentant légal, la personne ou l’institution inscrivante, des présentes conditions.

1. Protocole d’inscription

L’inscription du vacancier au séjour n’est effective qu’à réception par l’ANAÉ du devis et du contrat validés et signés accompagné du versement des arrhes (somme mentionnée sur la facture d’acompte) et le dossier médical.

Cette validation engage l’inscrivant à transmettre l’ensemble des éléments relatifs à la préparation du séjour du vacancier

* La copie de la carte d’invalidité, de l’attestation de sécurité sociale et de l’attestation de mutuelle
* Ordonnances médicales, matériel et IDE en cours de validité ;
* Tout autre document nécessaire à la préparation et au déroulement du séjour.

1. Tarif du séjour

Le tarif du séjour comprend l’hébergement et la restauration en pension complète, ou gestion libre pour les séjours hors hébergement ANAE, les activités de loisirs et sorties proposées, l’accompagnement de la vie quotidienne des vacanciers et l’adhésion à l’association ANAÉ pour une année civile.

Il ne comprend pas le coût du convoyage, le coût de l’assurance annulation, les dépenses personnelles ni les frais médicaux le cas échéant.

1. Assurance responsabilité civile

L’ANAÉ souscrit pour toutes ses activités un contrat d’assurance en responsabilité civile auprès de la MAIF, n 2066398M)

L’ANAÉ décline toute responsabilité en cas de perte, de détérioration ou de vols d’effets personnels.

Chaque vacancier est couvert par sa propre assurance en responsabilité civile. En cas de dommages où serait reconnue sa responsabilité, il est demandé de faire fonctionner cette assurance (déclaration et règlement des frais occasionnés).

1. Garantie « Assurance annulation ASSURINCO

L’ANAÉ propose de souscrire la garantie « Assurance Annulation Voyages - Locations » de son contrat ASSURINCO.

Elle permet le remboursement des sommes retenues par l’ANAÉ en cas d’annulation du fait du vacancier jusqu’à la veille du séjour.

- Annulation pour motif médical (y compris en cas d’épidémie et de pandémie), décès.

Elle ne couvre pas l’interruption du séjour quel que soit le motif. Tout séjour commencé est dû dans sa totalité.

Cette assurance est facultative. Elle est ajoutée au devis initial dès lors que le vacancier, son représentant légal, la personne ou l’institution inscrivante, nous en fait la demande. Il n’est plus possible d’y souscrire à compter de 3 semaines avant le début du séjour. La souscription à cette garantie est prise en compte dès lors que le devis est validé par signature et versement des arrhes à la réservation. Chaque souscription à cette garantie suppose la connaissance et l’acceptation pleine et entière par l’inscrivant de ses conditions, transmises par l’ANAÉ avec le devis et le dossier d’inscription.

1. Annulation du fait du vacancier, hors souscription garantie

Toute annulation est communiquée aux organisateurs par écrit, la date de transmission de l’information faisant référence dans le calcul des frais d’annulation.

**Sans souscription à la Garantie ASSURINCO**, toute annulation entraîne la retenue de frais par l’ANAÉ selon le barème suivant :

* Plus de 60 jours avant le début du séjour : retenue des arrhes versées à l’inscription ;
* Entre 60 et 21 jours avant le début du séjour : retenue de 80% du montant total du devis ;
* Moins de 21 jours avant le début du séjour : retenue de 100% du montant total du devis.

Tout séjour commencé est dû en totalité.

1. Annulation du fait de l’Anaé

L’ANAÉ se réserve le droit d’annuler un séjour en cas de manque d’inscriptions ou de raisons imprévisibles mettant en difficulté son organisation ou sa réalisation. Dans ce cas, le remboursement intégral des sommes versées est effectué.

L’ANAÉ se réserve le droit de mettre fin au séjour d’un vacancier dont le comportement irait à l’encontre du bon déroulement du séjour et de demander à son responsable légal de venir le chercher dans les 24h ou de le rapatrier. Il en est de même en cas de fausse déclaration concernant le profil de la personne. Le séjour reste alors dû en totalité et les frais occasionnés par le retour sont à la charge du vacancier.

1. Transport & convoyages

Pour les vacanciers se rendant sur le lieu de séjour par leurs propres moyens, un horaire d’arrivée et de départ est convenu entre le vacancier, ses accompagnants le cas échéant, et les organisateurs des séjours ANAÉ.

Des solutions de transports collectives peuvent être mise en place à la demande depuis les seules villes de Paris, Lyon et Marseille.

1 Bagage étiqueté maximum 15KG

1. Traitement médical

Par mesure de sécurité, l’ANAÉ demande que les traitements médicaux soient fournis au responsable du séjour dans un pilulier par semaine de séjour, accompagné de l’attestation de remplissage de pilulier fournie. Les gouttes et sirops hors piluliers ne sont plus autorisés. La non-observation de cette règle entraîne la facturation au vacancier du remplissage des piluliers par une infirmière Diplômée d’État.

Le traitement médical du jour d’arrivée est fourni à part, en mains propres, au responsable du séjour ou au responsable du convoyage.

Les séjours ANAÉ ne sont pas médicalisés. Les vacanciers y participant doivent être médicalement stabilisés. Des besoins d’intervention infirmiers quotidiens peuvent entraîner, pour des raisons d’organisation, un refus d’inscription de la part de l’ANAÉ.

Ponctuellement, l’ANAÉ peut répondre à certains besoins infirmiers : location de matériel médicalisé (lit médicalisé, lève-personne) ou soins infirmiers, 1 fois par jour par IDE libéral. Ces besoins sont signalés à l’inscription et formalisés par une ordonnance du médecin traitant. L’ANAÉ se charge de contacter les personnes qualifiées au niveau local pour la mise en place des soins adéquats durant le séjour.

1. Frais médicaux

Les frais liés aux besoins infirmiers (location matériel médical, soins, protections...) ne sont pas pris en charge ni avancés par l’ANAÉ. Sont à fournir impérativement : la prescription médicale originale, l’attestation de Sécurité sociale et l’attestation de mutuelle du vacancier. Le vacancier est en possession de sa carte Vitale au cours du séjour.

Les frais médicaux (médecin, pharmacie…) sont à la charge des vacanciers. Dans le cas où l’ANAÉ avance ces frais, ils sont refacturés au vacancier à l’issu du séjour. La facture est accompagnée de la feuille de soins le cas échéant.

1. Argent de poche

Durant le séjour et à la demande concertée du vacancier, de son représentant légal, de la personne ou l’institution inscrivante, l’argent de poche peut être confié au responsable du séjour qui s’occupe de sa gestion en lien avec le vacancier. Les animateurs tiennent à jour un récapitulatif des dépenses, confié au vacancier en fin de séjour et accompagné de justificatifs de paiement.

1. Réclamations

Les réclamations relatives à la prestation de séjour sont adressées au service séjours au siège de l’ANAÉ à Lyon, par écrit dans un délai de 30 jours après la fin du séjour. Une réponse circonstanciée est apportée par l’ANAÉ après collecte des informations nécessaires. Rappelons que la responsabilité de l’association ne pourra être engagée en cas de perte, de détérioration ou de vols d’effets personnels. De même, l’ANAÉ ne saurait voir sa responsabilité se substituer à celle de la SNCF dans le cadre des convoyages en train.